

Privatisation de l'eau : Nestlé pompe les sources du Brésil

dimanche 21 octobre 2007, par [FREDERICK Franklin](#), [SCHAUFELBUEHL Janick](#) (Date de rédaction antérieure : 10 octobre 2007).

Franklin Frederick est membre du Mouvement de Citoyenneté pour les Eaux du Brésil. Il dénonce la pratique de privatisation de l'eau menée par la multinationale de Vevey, qui cherche à implanter dans les pays de la périphérie, comme le Brésil, l'Inde ou le Pakistan, son eau de table « Pure Life ». Ou comment vendre de l'eau à ceux à qui on l'a volée... (réd. de « solidaritéS »)

Franklin Frederick, vous êtes actif dans le Mouvement de Citoyenneté pour les Eaux au Brésil, quelle est la principale raison d'être de ce mouvement ?

Le mouvement est né de l'initiative d'un groupe de citoyens préoccupés avec la situation du Parc d'eaux de São Lourenço, une vraie merveille de la nature qui est en train d'être détruite par la surexploitation de l'eau minérale qui assèche les sources et endommage l'environnement.

Quel rôle joue Nestlé dans la privatisation de l'eau au Brésil ?

Comme quelques autres transnationales - Coca-Cola par exemple - Nestlé est en train d'acheter des régions riches en eau (surtout en eau minérale) pour les exploiter pour la mise de l'eau en bouteille. C'est un problème très grave, parce que la transformation de l'eau en marchandise mène directement à des conflits entre groupes économiques, l'Etat et les citoyens. À la fin, ce sont les plus pauvres - ceux qui n'ont pas de moyens pour s'acheter de l'eau - qui vont souffrir les conséquences.

Quelle est plus spécifiquement la politique de Nestlé en ce qui concerne les sources de São Lourenço ?

Nestlé prend une eau hautement minéralisée dans le Parc d'eaux de São Lourenço (qui est d'ailleurs un site touristique), la déminéralise pour la transformer en une eau de table qui s'appelle Pure Life. Pure Life est une eau conçue par le groupe Nestlé pour les pays « en voie de développement » comme le Brésil, le Pakistan et l'Inde. Selon le concept de cette eau de table, l'eau doit toujours être exactement identique (contenir la même composition minérale), qu'elle soit faite au Brésil ou en Asie, un peu comme la « Coca-Cola des eaux ». Nestlé a fait bâtir une fabrique de Pure Life au milieu du Parc d'eaux de São Lourenço et a commencé à pomper des grandes quantités d'eau pour « rentabiliser son investissement ». Depuis plus de quatre ans, le Mouvement de Citoyenneté pour les Eaux essaye de faire valoir auprès du groupe Nestlé qu'au-delà des profits obtenus avec Pure Life il faut considérer l'existence de toute une ville et surtout d'un parc unique au monde. Jusqu'à aujourd'hui le groupe Nestlé n'a rien entrepris pour protéger le parc et les eaux minérales de l'épuisement.

Qu'en est-il de loi brésilienne qui empêche la déminéralisation des eaux ?

Un lobby de plusieurs transnationales œuvre pour changer la loi brésilienne par rapport à l'exploitation de l'eau minérale. Dans l'état actuel des choses, il est interdit au Brésil de prendre une eau minérale et la déminéraliser, comme le fait Nestlé. Un changement de cette loi permettrait à d'autres entreprises d'imiter la démarche de Nestlé dans tout le pays.

Quelles conséquences a sur votre combat le fait que Nestlé soit un partenaire du Programme Faim Zéro ?

Pour moi, le partenariat de Nestlé avec le Programme Faim Zéro est un vrai scandale ! Il faut distinguer entre le fait que Nestlé a donné une certaine quantité de lait en poudre pour le Programme Faim Zéro - Nestlé a le droit de le faire, c'est clair ! - et le fait que Nestlé est en train de bâtir une gigantesque campagne publicitaire autour de cela - en utilisant le Programme Faim Zéro comme un argument de vente ! Par là, Nestlé s'achète une image de responsabilité sociale qui ne correspond pas à la réalité ! Ce que Nestlé est en train de gagner en publicité est beaucoup plus que l'entreprise a jamais donné au Programme Faim Zéro. À mon avis on devrait immédiatement arrêter cette campagne publicitaire.

P.-S.

* Paru dans le périodique suisse « solidaritéS » n°37 (03/12/2003), p. 18. Entretien réalisé par Janick SCHAUFELBÜHL.